

Item 26

Évaluation des incidences Natura 2000

Décret du 16 août 2011



Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts, viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés.

Seuils	Hors entretien courant.
Les sites Natura 2000	Dans tous les sites Natura 2000.

Champ d'application :

Pour les ponts et viaducs : les interventions visées sont les gros travaux d'entretien dits spécialisés, par exemple :

- L'élargissement d'un pont
- La rénovation/renforcement de la structure par création de dalle
- Le renforcement et/ou le nettoyage des piles et des culées du pont par injection
- Le nettoyage en sous-face du pont

Pour les tunnels ferroviaires non circulés : toute intervention est visée.

Sont exclus du champ d'application, à titre d'exemple :

Les travaux sur ponts métalliques

L'entretien courant, c'est à dire :

- Le nettoyage de produits hydrocarbures par application de produit absorbant
- La pose de peinture sur les garde-corps
- Le nettoyage des sommiers d'appui.
- Le nettoyage des dispositifs d'écoulement des eaux en surface du tablier
- Le nettoyage des joints de chaussée.

- Le nettoyage des trottoirs.
- Le maintien en état des dispositifs de retenue et l'élimination de la végétation en surface de pont.
- Le remplacement d'une glissière

Objectifs :

Limiter la disparition d'espèces protégées de Chiroptères dans les sites qui leur sont favorables.

Le service instructeur

DDTM/ SERN, *Unité Nature, Territoires et Biodiversité.*
Réfèrent : JEAN-TOUSSAINT Gérard